



PECB Certified ISO/IEC 27005 Risk Manager

Maîtrisez les principes et les concepts fondamentaux de l'appréciation des risques et de la gestion optimale des risques liés à la sécurité de l'information conformément à la norme ISO/IEC 27005

Pourquoi devriez-vous y participer ?

La formation « ISO/IEC 27005 Risk Manager » vous permettra de développer les compétences nécessaires pour maîtriser les processus liés à tous les actifs pertinents pour la sécurité de l'information en utilisant la norme ISO/IEC 27005 comme cadre de référence. Au cours de cette formation, nous présenterons également d'autres méthodes d'appréciation des risques telles qu'OCTAVE, EBIOS, MEHARI et la méthodologie harmonisée EMR. Cette formation s'inscrit parfaitement dans le processus de mise en œuvre du cadre SMSI selon la norme ISO/IEC 27001.

Après avoir compris l'ensemble des concepts relatifs à la gestion des risques de la sécurité d'information conformément à la norme ISO/IEC 27005 et réussi l'examen, vous pourrez demander la certification « ISO/IEC 27005 Risk Manager ». Détenir une certification PECB vous permettra de démontrer que vous disposez des connaissances et des compétences nécessaires pour réaliser une appréciation optimale des risques de la sécurité de l'information et pour gérer les risques de la sécurité de l'information dans les délais.

Programme de la formation

DURÉE : 5 JOURS

Jour 1 : Introduction au programme de gestion des risques conforme à ISO/IEC 27005

Jour 2 : Mise en œuvre d'un processus de gestion des risques conforme à ISO/IEC 27005

Jour 3 : Aperçu des autres méthodes d'appréciation des risques liés à la sécurité de l'information et examen de certification

Informations générales

- Les frais d'examen et de certification sont inclus dans le prix de la session de formation.
- Un support de formation contenant des exemples pratiques sera fourni.
- À l'issue de la formation, un certificat de présence de 31 unités FPC (Formation professionnelle continue) est délivré.
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le reprendre sans frais dans un délai de 12 mois